

## procédure de divorce ,besoin d aide

Par **caro**, le **21/11/2019** à **11:19**

bonjour,

j aurais besoin d aide ,

je suis en instance de divorce depuis avril 2016 et mon divorce n avance pas .

je suis une ancienne femme battu et maltraité ainsi que mes enfants qui ont subit .je ne sais plus vers qui me tourner pour que mon divorce soit prononcé

mes courriers a mon avocate reste sans retour

je suis dans le néant .

j aurais besoin de vos conseils s il vous plait

Par **Le Lunaire**, le **21/11/2019** à **11:34**

Bonjour Caro,

Alors pour commencer ici, il me semble, c'est un endroit qui aide les étudiants en droit dans les cours et parcours et pas les problèmes des particuliers.

MAIS, j'ai clairement envie d'outrepasser cette règle.

Concernant votre histoire c'est particulièrement compliqué vu le nombre de détails (pas beaucoup) que vous donnez.

1. La Justice française est sincèrement l'une des plus longue du monde. Les divorces en font partis surtout si ce n'est pas un divorce à l'amiable (avec signature d'un Procès Verbal etc).

2. Je ne peux là qu'être empathique sur ce qui vous êtes arrivé déjà à vous.  
Le fait est que ce n'est pas évident je le comprend et si ça peut vous rassurer vous n'êtes (malheureusement) pas la seule à avoir et à subir ce genre de chose ignoble.

3. Vos enfants également. Je ne sais pas s'ils sont majeurs ou non.  
Peu importe puisque ça reste extrêmement grave.

4. Je ne suis pas un méga avocat, mais je sais parfaitement bien que battre son conjoint, même son concubin, est sévèrement répréhensible pénalement parlant. Ca peut aller de 3 ans d'emprisonnement à de la réclusion criminelle si des circonstances aggravantes s'y prêtent.

4. Le fait de venir ici sur ce site ne "prononcera" pas la décision in fine du juge auquel il est saisi de votre affaire.  
Je ne peux que vous donner des conseils personnellement.

Mes conseils :

A. N'hésiter vraiment pas à contacter, par mail, ou par rendez-vous (mail c'est mieux) votre avocat(e) sur vos questions, notamment le délai d'attente du délibéré ou autre.

B. N'hésitez pas aussi à lui expliquer vos ressentis, vos craintes, etc tout ce qui vous passe par la tête. CHAQUE détails même informe compte dans ce genre de cas, puisqu'il suffit de rien pour qu'une circonstance aggravante j'en parlais voit le jour.

C. Je ne veux pas savoir exactement les faits mais sachez une chose c'est que la Justice ne tolère PAS DU TOUT ce genre de comportement. Et plus le juge en sait sur les faits, avec ce qui s'est passé pour vous et vos enfants, et mieux il comprendra votre affaire et surtout, plus les choses se passeront "vite" du fait que justement, tout est clair. Et qu'il n'y a pas besoin de refaire des conclusions de la part de votre avocat par exemple.

D. Si physiquement il y a des traces, où même il y avait, essayer de justifier cela : Ordonnances d'un médecin, radio, photos, autres etc c'est vraiment très important. LES PREUVES le sont.

En espérant vous avoir un minimum éclairé, je reste tout de même pas loin, j'aimerais connaître l'issue de cette histoire.

Respectueusement, un juriste.

Par **Lorella**, le **21/11/2019** à **17:35**

Bonsoir Caro

Selon le type de procédure de divorce, le délai est plus ou moins long.

Voici des informations sur les différents cas de divorce

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159>

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/11/2019** à **07:39**

Bonjour

Les délais sont certes très long, mais il est de tout de même aberrant que l'avocate ne prenne même pas la peine de répondre aux courriers de sa cliente. Elle pourrait au moins lui téléphoner ... ..

Par **Adil69**, le **23/11/2019** à **17:16**

Si votre avocat ne vous répond pas, changez d'avocat.